

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2013 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents :

Mmes : I. CALOONE – M.O. COUSIN – G. GALLOIS – A.C. HERRENG

Mrs. : M. BORREWATER – F.X. CAPPELLE – D. DUQUESNE – L. FOSSAERT – C. GAUTIER –
C. HALLARD – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : Mme C. CHARLOT (Procuration donnée à M. BORREWATER) – Mrs F. BERNARDEAU –
L. DESROUSSEAUX – J.P. GUILBERT (Procuration donnée à F.X. CAPPELLE)

Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire.

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2013. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II - DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014 POUR LES OPERATIONS DU LOTISSEMENT DE LA FRESNOY – N° 2013-11-21.01

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'un budget annexe doit être créé à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément à ce qui a été convenu avec le Trésorier de Loos les Weppes, pour toutes les opérations qui concernent le lotissement de la Fresnoy en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 13 Voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour la création du budget annexe dont le contenu sera mis à l'ordre du jour de la première séance de l'année 2014.

III - DELIBERATION CONCERNANT LA SUBVENTION ACCORDEE A L'ECOLE DE MUSIQUE « L'EMUSE » REPRISE PAR L'HARMONIE DE RADINGHEM EN WEPPEES – N° 2013-11-21.02

L'association gérant « l'Emuse », école de musique intercommunale, a été dissoute en date du 15 juin 2013. L'association « Harmonie de Radinghem-en-Weppes » s'est engagée à assurer la continuité des formations musicales sur le même schéma que celui mis en place par « l'Emuse ». Cet engagement a été validé lors de l'Assemblée Générale de l'Harmonie de Radinghem-en-Weppes qui s'est tenue le 4 septembre 2013.

L'Ecole de Musique de l'association « Harmonie de Radinghem en Weppes » a fait parvenir une convention de partenariat, dont lecture est faite, qui est conforme pour l'activité culturelle et l'engagement de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération accordant une subvention à l'école de musique « l'Emuse » a été votée le 28 mars 2013 – délibération n° 2013-03-28.05 – pour un montant de 1 000 €, subvention qui n'a pas été versée à ce jour à « l'Emuse ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour allouer le montant de cette

subvention à l'Harmonie de Radinghem-en-Weppes.

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord et vote par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et verser la subvention de 1000 € affectée au compte 6574 subv.fonct. – assoc. & pers.droit privé à l'Harmonie de Radinghem-en-Weppes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

IV - DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE RECYCLAGE AGRICOLE DU LYSSOL PAR EPANDAGE – N° 2013-11-21.03

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier transmis par la Préfecture du Pas-de-Calais et de l'enquête publique dont le siège est fixé en Mairie de Lestrem (Pas-de-Calais), enquête ouverte du 4 novembre 2013 au 6 décembre 2013 inclus, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2013 concernant une demande d'autorisation de procéder au recyclage agricole du Lyssol par épandage agricole sur 105 Communes du Nord et 319 communes du Pas-de-Calais, présentée par la SOCIETE ROQUETTE de LESTREM.

Monsieur le Maire énonce les conclusions de l'étude environnementale jugée satisfaisante par l'autorité compétente, les mesures prises par l'exploitant étant de nature à limiter les impacts environnementaux associés à ce type d'activité et à permettre la protection des intérêts visés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention sur la demande de procéder au recyclage agricole du Lyssol par épandage agricole présentée par la Société ROQUETTE de LESTREM.

V - DELIBERATION CONCERNANT UN TRANSFERT DE COMPETENCE DU S .I.E. (SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE RADINGHEM) ET LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA F.E.A.L. (FEDERATION D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE) – N° 2013-11-21.04

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite recueillir un complément d'informations et décide de reporter le vote de la délibération à la prochaine séance de Décembre.

VI - DELIBERATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2^{ème} CLASSE CREE POUR 17H30 HEBDOMADAIRES - n° 2013-11-21.05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise en date du 31 mars 2011 pour créer un poste d'adjoint de patrimoine de 2^{ème} classe pour la bibliothèque de la Commune pour 17 h 30 minutes de travail hebdomadaires.

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a modifié la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 3-3-4° (ancien article 3 - 6^{ème} alinéa) et impose une quotité de travail inférieure à 17 h 30 mn et non plus une quotité de travail inférieure ou égale à 17 h 30 mn.

Un courrier a été envoyé au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 3 juin 2013 pour demander la suppression de ce poste créé en date du 31 mars 2011 dans la mesure où il ne respecte plus la légalité.

Le C.T.P., réuni en séance le 4 octobre 2013 a émis un avis favorable à la suppression de ce poste. Cet avis a été transmis à la commune de Le Maisnil par courrier du 15 octobre 2013.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de supprimer ce poste du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour la suppression du poste d'adjoint de patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet pour 17 h 30 hebdomadaires créé par délibération du 31 mars 2011.

VII - DELIBERATION CONCERNANT L’AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE REGION NUMERIQUE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – n° 2013-07-25.06

Le Syndicat Mixte Région Numérique a sollicité son adhésion volontaire au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

VIII - DELIBERATION TIRANT LE BILAN ET CLOTURANT LA CONCERTATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D’URBANISME – N° 2013-11-21-07

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-13 et L.300-2 ;

Vu la délibération n° 2013-04-11-01 en date du 11 avril 2013 engageant la procédure de révision simplifiée du PLU et fixant les objectifs et modalités de la concertation en vue de pouvoir aménager l'ensemble de la parcelle A 1085 pour y créer un lotissement ;

Vu la concertation publique qui s'est déroulée le lundi 16 septembre 2013 et dont une invitation a été adressée :

- *Au Préfet ;*
- *Au Président du Conseil Régional ;*
- *Au Président du Conseil Général ;*
- *A la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine ;*
- *Au Président de la Chambre d'Agriculture ;*
- *Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;*
- *Au Président de la Chambre des Métiers*
- *Au Président du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de Lille Métropole*
- *A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Lille ;*
- *A la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Lille*
- *A la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;*
- *Au Président de la Communauté de Communes de Weppes ;*

Vu la concertation engagée auprès des administrés et le registre mis à la disposition de la population ;

Vu la demande émanant de la Chambre d'Agriculture concernant la densité minimale envisagée des constructions à venir ;

Vu le complément d'informations demandé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Vu les documents transmis fin septembre 2013 pour compléter le dossier initialement proposé ;

Vu le bilan de la concertation qui précise :

- *les besoins de la commune en matière de terrains à bâtir*
- *les aménagements entrepris sur la zone UA*
- *le projet d'extension envisagé de la zone A*
- *le périmètre de l'opération*
- *les prescriptions du paysagiste, à savoir :*
 - *exploiter le dégagement visuel sur les champs et l'exposition favorable au sud*
 - *prévoir le maillage viaire avec bouclage*
 - *prévoir une servitude de passage le long du cours d'eau pour assurer une jonction piétonne entre la rue principale et le chemin pavé*

le Conseil Municipal DECIDE par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention de clore la concertation engagée pendant le déroulement des études en vue de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire précise l'avancement des travaux du lotissement. Compte tenu des nombreuses intempéries survenues cet automne, le chantier a pris un peu de retard sans pour autant compromettre la vente des lots qui pourra être réalisée en début d'année 2014.

IX - DELIBERATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL EN QUALITE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE – n° 2013-11-21.08

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la surcharge de travail occasionnée par le lotissement en cours de réalisation sur la Commune, Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

par 13 Voix pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention

La création à compter du 6 janvier 2014 d'un emploi occasionnel d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps à temps non complet pour 27 heures hebdomadaires.

L'intéressé(e) devra posséder une expérience professionnelle.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par contrat d'engagement à durée déterminée. L'agent sera recruté pour trois mois pour la période du 6 janvier 2014 au 5 avril 2014 inclus. Le contrat sera renouvelable pour une nouvelle période maximale de 3 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 indice majoré 309, de l'échelon 1 de l'échelle 3 de la Fonction Publique correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, en vigueur à ce jour.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité, à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

Cette habilitation est également donnée pour le renouvellement du contrat à son terme.

X - INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

1° - réunion cadre de vie le 5 novembre à Aubers

Messieurs François-Xavier CAPPELLE et Laurent FOSSAERT relatent le déroulement de la réunion.

Un point a été fait sur les dépenses voiries engagées depuis 2002. Globalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 300 000 € par an et les dépenses d'entretien à 100 000 € par an.

En 2014, il est prévu la réfection des voiries de la zone industrielle de Bois Grenier.

Pour Le Maisnil, la réfection des rues de la Garenne et du Bas (prolongement de la rue du Bas) est programmée à moyen terme.

Concernant le déneigement, Monsieur Laurent DESROUSSEAUX est d'accord pour le prendre en charge lors des prochaines intempéries. Une convention sera à signer ; une lame et un épandeur seront à acheter par la Commune.

2° - Musée

Le problème d'eau et d'étanchéité est résolu. Les travaux ont pris un peu de retard et l'ouverture du musée sera peut-être décalée de quelques semaines. L'inauguration reste toujours prévue en Juillet 2014.

3° - Réseau de Médiathèques

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque Départementale du Nord a modifié le fonctionnement des prêts d'ouvrages. Une forte baisse de crédits pour la MDN est à envisager en 2014 et il y a beaucoup d'incertitudes sur le sort des demandes de subvention qui seront déposées l'année prochaine : informatisation, aménagement mobilier, animation...

4° - CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

La commission s'est réunie le 4 novembre.

Monsieur le Maire rappelle les modes de financement de la CCWeppes et détaille les tableaux chiffrés remis par la CCWeppes. La question a été posée de revoir les reversements de fiscalité avec une diminution envisagée de la dotation de solidarité communautaire et une modification des versements des allocations compensatrices qui pourraient devenir négatifs pour certaines communes ; les budgets des communes risquent d'être amputés. Globalement, la CCWeppes gagnerait sur son budget 239 225 € : au lieu de verser aux communes 206 756 €, elle recevrait 44 464 €. Le conseil communautaire devra se prononcer lors d'une prochaine séance. Monsieur le Maire précise que la décision doit être prise à l'unanimité et par l'ensemble des membres titulaires. Un consensus sera à trouver.

5° Campagne d'élagage 2013

Les besoins de chaque commune sont à transmettre à la CCWeppes pour consultation des entreprises si besoin.

XI- QUESTIONS DIVERSES

1° - Aînés

Monsieur Gilbert QUENSON a souhaité quitter la présidence du club des aînés. Un goûter de départ est prévu le mardi 17 décembre dans l'après-midi.

2° - Marché aux fleurs

La date est fixée au samedi 3 mai 2014.

3° - Site internet de la Commune

Le nouveau site devrait fonctionner dès le mois de Décembre. Une page de présentation est prévue dans le prochain bulletin.

4° - Commémoration 1914-1918

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, l'association du Foyer Rural envisage d'organiser une exposition de photos détenues par les plus anciens habitants du village. Monsieur Didier DUQUESNE va se rapprocher de l'association du Foyer Rural pour fixer une date et organiser cette manifestation.

5° - Rythmes Scolaires

La commune va appliquer la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée de Septembre 2014.

La commission s'est réunie une première fois le 20 septembre avec l'Inspecteur Académique de la circonscription et une deuxième fois le 18 octobre.

Les choix arrêtés par la commission ont été présentés en conseil d'école le samedi 9 novembre :

- cours le mercredi matin
- allongement de la pause méridienne
- TAP (temps d'activité périscolaire) de 16h à 17h (16h – 16h30 le vendredi)

Une réunion de présentation aux parents s'est déroulée le vendredi 15 novembre.

Le projet est à remettre à l'Inspecteur d'Académie pour le 17 décembre prochain.

6° - Conseil des enfants

L'élection des délégués au conseil des enfants a eu lieu le 18 octobre. Ont été élus :

- Rosalie Constant
- Harri Dumont
- Lucas Petit

Le thème retenu cette année est celui de l'aménagement de la cour de l'école pour mieux se détendre et s'amuser pendant les récréations. Le conseil a décidé d'allouer un budget de 400 € pour l'année scolaire 2013/2014 qui sera voté en Mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit